

## JEUDI DE L'AFREF – 24 février 2022 (8h45 à 12h45)

IGS – Amphi n° 11 rez-de-chaussée – 12 rue Alexandre Parodi – 75010 Paris  
Pass sanitaire obligatoire

### "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" Quels bilans, quelles perspectives ?

Dans un article paru en juin 1972 dans l'express, Jacques Delors disait : « le modèle actuel (de société) ne peut aboutir qu'à l'immobilisme. Pour le changer, il faut que l'État sache jouer un rôle d'orientation sans laisser se démobiler les acteurs du jeu social. La nouvelle société pour moi, c'est celle-là. C'est une société profondément décentralisée où les possibilités de créativité sont encouragées (...) ou bien on donnera du jeu aux collectivités aux organisations professionnelles et sociales, et des progrès seront possibles, ou bien l'État restera le point de passage obligé de toute initiative, et les frustrations grandiront : on passera côté de choses extraordinaires ».

Alors que nous venons de fêter les 50 ans de la loi, dite loi Delors, il n'est pas inutile de rappeler le cadre de celle-ci et ce qui l'a inspiré.

Cette loi fut au confluent de quatre courants de pensée qui sous-tendent les pratiques éducatives destinées aux adultes :

- celui de l'éducation populaire porté par diverses associations, ainsi que par le mouvement syndical, et coordonné par un ministère en charge de l'éducation populaire ;

- celui de la promotion sociale porté par le patronat chrétien et le gaullisme social, notamment à travers une loi du 31 juillet 1959 ;

- celui de la formation professionnelle au sens strict du terme, d'une main-d'œuvre qualifiée dont le marché du travail avait le plus grand besoin dans l'après-guerre, porté par les pouvoirs publics ;

- celui de la productivité des entreprises, financièrement soutenu par le plan Marshall ;

Alors que la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » dit s'inscrire dans la continuité et au moment où celle-ci est évaluée, l'afref propose le 24 février 2022, une matinée bilans et perspectives avec des acteurs du système.

Cette matinée sera organisée en présentiel et en webinaire sous la forme de deux tables rondes

1 Les enjeux politiques de la loi : compétitivité des entreprises, sécurisation des parcours, insertion des personnes les plus éloignées.... Bilans et perspectives

2 Mise en œuvre opérationnelle vue par les acteurs (OPCO, ATP, Entreprises...) Bilans et perspectives

### Intervenants

- **Catherine Fabre** députée LREM rapporteur de la loi, rapporteur de l'évaluation de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »
- **Alain Druelle** ancien conseiller formation de Muriel Pénicaut, associé fondateur QUINTET
- **Jean François Foucard** Secrétaire Confédéral CFE CGC
- **Philippe Huguenin Génie** DG Opcommerce
- **Fabien Lagriffoul** Directeur Formation EDF
- **Stéphane Maas** DG Association Transition Pro Ile de France

### Programme

8h45	Accueil des participants
9h00	Introduction et animation <b>René Bagorski</b> , Président de l'AFREF
9h15	Première table ronde et questions des participants
10h15	Pause
10h30	Seconde table ronde et questions des participants
11h30	Débat sur les deux thèmes de la matinée
12h15	Conclusion par <b>René Bagorski</b>

### Inscription non-adhérents (présentiel et webinaire)

<https://www.helloasso.com/associations/afref/evenements/jeudi-de-l-afref-24-fevrier-participation-non-adherents>